



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENTS NUMÉRO 1519-16 et 1521-16**

AVIS est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Constant que lors d'une séance tenue le 13 décembre 2016, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté les règlements suivants :


- 1519-16 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Saint-Constant numéro 960-96 afin de modifier les limites de la zone RU-326 affectant ainsi les limites des zones ID-R1.14 et RU-302;
- 1521-16 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Saint-Constant numéro 960-96 afin d'autoriser à certaines conditions l'affichage électronique et les panneaux-réclames;

Ces règlements sont déposés au greffe de la Ville, au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Le présent avis est également disponible pour consultation sur le site web de la Ville à l'adresse suivante : saint-constant.ca . Seule la date de publication dans le journal servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Ces règlements sont entrés en vigueur le 30 janvier 2017, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la Municipalité régionale de comté de Roussillon.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 6 février 2017.


Me Sophie Laflamme, greffière, OMA, DGA
Directrice du Service des affaires juridiques et greffe